

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **troisième jour du mois de novembre deux mille quinze**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

| | |
|---|------------|
| M. le maire, André Jetté | |
| M. Roland Weightman, conseiller, | district 1 |
| M. Stephen Matthews, conseiller, | district 2 |
| M. Jacques Decoeur, conseiller, | district 3 |
| M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant, | district 4 |
| M. Marc Bertrand, conseiller | district 5 |
| M. Michel Larente, conseiller, | district 6 |

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Monsieur Denis St-Jacques, maire suppléant demande une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Claude Jetté, père de M. André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil, décédé le 29 octobre dernier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 06 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2015-11-R287

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y ajoutant et retirant les points suivants :

- Ajout du point 4.10 - Demande d'amélioration du réseau Bell Mobilité
- Ajout du point 4.11 - Dépôt du rapport du maire 2015 - Dépôt des listes des contrats conformément au Code municipal du Québec
- Ajout point 6.5.2 - Demande d'aide financière 2015 des Lutins du Père Noël de Saint-André
- Ajout point 6.5.3 - Demande d'aide financière pour la guignolée 2015
- Ajout point 6.5.4 - Demande d'aide financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Argenteuil (CCIA) - 11^e édition de l'encan des gens d'affaires
- Ajout du point 6.6 - Demande de remboursement de facture au ministère des Transports – signalisation incendie du 26 août 2015
- Ajout du point 10.4 - Nomination d'un représentant municipal au Musée régional d'Argenteuil en remplacement de monsieur le conseiller Carol Prud'homme

- Ajout du point 10.5 - Nomination d'un représentant municipal a la Corporation du développement communautaire de STADA en remplacement de monsieur le conseiller carol prud'homme
- Retrait du point 4.6.2 – Motion de félicitation à monsieur le conseiller Roland Weightman

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-11-R288

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois d'octobre 2015.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2015-11-R289

MOTION DE FELICITATIONS A MONSIEUR MARK WEIGHTMAN

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

De féliciter monsieur Mark Weightman, natif de Saint-André-d'Argenteuil ayant reçu le titre de Colonel honoraire du 425^e Escadron d'appui tactique de chasse, le 16 septembre 2015 lors de la passation des pouvoirs.

Encore une fois bravo!

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. M. Mark Weightman

POINT N° : 4.6.2

MOTION DE FELICITATIONS A MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND WEIGHTMAN

Ce point est retiré.

POINT N° : 4.7

DEPOT DES DECLARATIONS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que chacun des membres constituant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a déposé sa déclaration complétée dans le délai prévu par la loi soit 60 jours suivants leur proclamation;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim doit s'assurer du respect de l'article 357 de LEFM;

De confirmer le dépôt officiel des déclarations pécuniaires de chacun des membres constituant le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil relativement à l'année 3 du mandat 2013-2017 pour le poste de maire et des districts 1, 3, 4 et 6, et du mandat 2015-2017 des districts 2 et 5 comme le démontre le tableau ci-après :

| <i>Nom</i> | <i>Date de réception</i> |
|------------------------------|--------------------------|
| André Jetté, maire | 6 octobre 2015 |
| Roland Weightman, district 1 | 7 octobre 2015 |
| Stephen Matthews, district 2 | 5 octobre 2015 |
| Jacques Decoeur, district 3 | 6 octobre 2015 |
| Denis St-Jacques, district 4 | 23 octobre 2015 |
| Marc Bertrand, district 5 | 6 octobre 2015 |
| Michel Larente, district 6 | 6 octobre 2015 |

*c. c. Direction générale, M. Benoît Grimard
MAMROT, Mme Claire Savard*

POINT N° : 4.8

2015-11-R290

PROJET DE LOI NUMERO 56 – LOI SUR LA TRANSPARENCE EN MATIERE DE LOBBYISME – POSITION DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil comprend et soutient tout processus de transparence des titulaires d'une charge publique;

CONSIDÉRANT la mouture actuelle du projet de loi 56 relatif à la transparence en matière de lobbyisme;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 56 exigera à des milliers d'organismes d'inscrire au registre des lobbyistes toute personne qui contacte un élu ou fait appel à un fonctionnaire ou autre titulaire de charge publique pour demander des modifications à une loi, un règlement, un programme, qu'il soit municipal ou provincial;

CONSIDÉRANT que, reconnaissant les règles et normes en vigueur aux organismes communautaires, leur rôle d'agent de transformation sociale

notamment par des représentations politiques qui visent à faire modifier des lois et des règlements qui pourraient accentuer les inégalités sociales ou qui pourraient avoir un impact discriminatoire sur des populations spécifiques;

CONSIDÉRANT que ces règles et normes en vigueur précisent déjà les exigences en termes de transparence et de reddition de comptes dont les organismes communautaires et autres organismes à but non lucratif (OBNL) doivent faire preuve dans leurs relations avec le gouvernement ou les institutions publiques;

CONSIDÉRANT les principes de gouvernance de proximité et l'autonomie territoriale tant souhaitée par le gouvernement du Québec (Loi 28);

CONSIDÉRANT l'importance et la nécessité de se doter d'une agilité, flexibilité et souplesse administrative dans toute relation d'affaires avec des organismes communautaires et de développement socioéconomique (ONBL);

CONSIDÉRANT que la *Théorie des organisations* considère que tout alourdissement de démarches et procédures administratives entrave tout processus de développement socioéconomique des territoires et des institutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil demande au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et aux membres de la Commission parlementaire étudiant ledit projet de loi 56 à ce que:

- les organismes communautaires ainsi que tout organisme ayant le statut d'un OBNL soient exclus du projet de loi 56;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil fasse parvenir copie de la présente résolution aux instances suivantes:

- Monsieur Philippe Couillard, Premier ministre du Québec
- Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques
- Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4.9

2015-11-R291

FESTIVAL DE MUSIQUE ELECTRONIQUE AIM EXPERIENCE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a signé un contrat avec AIM EXPÉRIENCE pour la présentation d'un festival de musique électronique;

CONSIDÉRANT que le festival a eu lieu les 26, 27 et 28 juin 2015 et que le promoteur a respecté ses engagements;

CONSIDÉRANT que le promoteur demande une résolution pour la présentation du spectacle pour les années futures telles que mentionnées dans le contrat du 21 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le promoteur s'engagent à négocier un avenant au contrat d'ici le 1 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que si aucune entente n'intervient d'ici le 1 décembre 2015, cette résolution devient nul;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que les membres du conseil municipal souhaitent le retour du festival électronique pour les années futures.

Que le conseil municipal autorise M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à négocier un avenant au contrat de AIM Expérience d'ici le 1 décembre 2015;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. M. François Caron Lebaron, administrateur, AIM Expérience
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim*

POINT N° : 4.10

2015-11-R292

DEMANDE D'AMELIORATION DU RESEAU BELL MOBILITE

CONSIDÉRANT les demandes de plusieurs citoyens de Saint-André-d'Argenteuil concernant la couverture cellulaire de Bell Mobilité;

CONSIDÉRANT l'importance pour les citoyens d'avoir un service cellulaire fiable en tout temps et tout particulièrement en cas d'urgence sur tout le territoire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand,

De demander à Bell Mobilité d'augmenter la fiabilité de son réseau sur le territoire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Jose Tiburcio, Directeur – Droits de passage et relations municipales,
Jose.tiburcio@bell.ca
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim*

POINT N° : 4.11

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2015 - DÉPÔT DES LISTES DES CONTRATS CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC



Rapport et mot du Maire

Chers citoyens et citoyennes,

C'est avec un grand plaisir que je vous écris ces quelques lignes à titre de maire de Saint-André-d'Argenteuil. Comme le prévoit la Loi, aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec* ainsi qu'à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*, je vous informe sur la situation financière de notre belle municipalité pittoresque.

Voici les points précis dont je dois vous faire part :

- 1- Les états financiers pour l'exercice terminant le 31 décembre 2014.

- 2- Le dernier programme triennal d'immobilisation.
- 3- Les états financiers de l'exercice en cours pour 2015 et les grandes orientations du budget 2016.
- 4- Le dépôt des listes des contrats selon la disposition du Code municipal du Québec.
- 5- La rémunération des élus.

Je vous informe qu'au rapport financier consolidé 2014, à l'état des résultats, nous voyons des revenus de fonctionnement de 4 551 404 \$ et des revenus d'investissement de 422 241 \$ pour un total de revenus de 4 973 645 \$ ainsi que des charges de 4 590 931 \$ donnant un surplus de l'exercice de 382 714 \$. De ce résultat de l'exercice, en soustrayant les revenus d'investissement de 422 241 \$ et après la conciliation à des fins fiscales d'un montant de 311 240 \$, nous avons terminé l'année 2014 avec un excédent de 271 713 \$.

Pour ce qui est du dernier plan triennal d'immobilisation pour les années 2015-2016-2017, le plan comportait 11 projets pour 2015, dont 3 ont été réalisés, 2 sont en cours de réalisation et 6 sont remis, soit à 2016, soit à 2017. Voici les détails :

Projets complétés ou dont la date de fin des travaux est prévue en 2015 :

- Réservoir d'eau chemin Brown's Gore.
- Remplacement du serveur
- Terrain de volleyball

Deux projets en cours dont la date de fin des travaux est prévue en 2016 ou 2017.

- Étude eau usée Carillon
- Étude parc municipal de Carillon (camping)

Projets remis :

- Terrain sport Phase I – Patinoire.
- Construction futur d'une nouvelle caserne (si subventionnée).
- Aménagement du parc
- Achat terrain Goodfellow
- Aménagement lien cyclable
- Remplacement du bombardier

Au 31 octobre de cette année, dans les activités de fonctionnement, les revenus sont au montant de 4 460 732 \$, avec les dépenses au montant de 3 626 187 \$ incluant les amortissements. Après la conciliation à des fins fiscales de quelque 441 561 \$, nous avons un surplus au 31 octobre 2015 de 1 276 106 \$ pour terminer l'année.

Nous, les élus, sommes à réévaluer les dépenses et les affectations prévues pour novembre et décembre afin d'assurer un surplus à la fin de l'exercice financier 2015.

Pour ce qui est des orientations budgétaires 2016 et selon les indicatifs économiques pour 2015, les revenus de notre municipalité devraient être sensiblement similaires à l'année 2015. Nous, les élus, s'efforcerons de respecter ce niveau de revenu en stabilisant les dépenses au même niveau que les revenus prévus.

La famille, les loisirs, la culture et la préservation de notre richesse patrimoniale sont toujours des priorités pour l'administration actuelle.

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, vous trouverez annexer au présent la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Finalement, le dernier sujet dont je dois vous entretenir est la rémunération des élus, comme le requière la Loi sur le traitement des élus, voici un tableau démontrant la situation :

Au niveau local

| SALAIRE DES ÉLUS 2015 | | | | |
|------------------------------|------------------|----------------------|--|-----------------------|
| | Imposable | Non Imposable | Total imposable et Non Imposable/mois | Salaire annuel |
| Maire | 1 366.67 \$ | 683.33 \$ | 2 050.00 \$ | 24 600.00 \$ |
| Maire suppléant | 569.44 \$ | 284.72 \$ | 854.16 \$ | 10 249.92 \$ |
| Conseiller | 455.55 \$ | 227.78 \$ | 683.33 \$ | 8 199.96 \$ |

Le remboursement des frais de déplacement est de 0,52 \$ du kilomètre parcouru.

Au niveau externe :

Régie intermunicipale
Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM)

Délégué 8 014.68 \$*

* inclus 1/3 non imposable

Délégués substitut: 100\$ / personne au comité plénier.

Le remboursement des frais de déplacement est de 0,48 \$ du kilomètre parcouru.

M.R.C. d'Argenteuil

Maire annuel au niveau de la MRC 2 416.50 \$ *

Représentations réunions et comités pour 2015 3 623.00 \$ *

* inclus 1/3 non imposable

Le remboursement des frais de déplacement est sur une base variable et mensuelle.

C'est toujours un honneur pour moi d'être le maire d'une population aussi engagée dans son milieu. Depuis plus de six ans que j'occupe le poste de Maire; sachez que je m'engage toujours à servir l'ensemble de la population de Saint-André-d'Argenteuil avec responsabilité et imputabilité. Les élus mettent tout en œuvre pour que notre municipalité en soit une de choix, un lieu privilégié pour la culture, l'histoire et surtout pour les familles.

MERCI.

André Jetté,
Maire
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil



Les membres du Conseil et les employés municipaux vous offrent à tous et chacun, leurs meilleurs vœux pour le temps des Fêtes 2015.

Ce temps d'arrêt dans l'année est un moment privilégié à passer avec les gens qu'on aime. En mon nom personnel, je tiens à vous souhaiter un joyeux temps des fêtes avec vos familles et amis.

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 8 h 20 pour se terminer à 8 h 27.

Deux (2) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2015-11-R293

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 7 octobre 2015 au 3 novembre 2015, totalisant 404 299.47 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général par intérim et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 7 octobre 2015 au 3 novembre 2015 par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim en vertu du règlement 58-C au montant de 7 524.10 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-C – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 31 OCTOBRE 2015

Rapport budgétaire au 31 octobre 2015

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 31 OCTOBRE 2015

- Solde des folios bancaires au 31 octobre 2015 ;
- Taxes à recevoir au 31 octobre 2015.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2015-11-R294

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU COMITE S.O.S. DECHETS

CONSIDÉRANT la demande du Comité S.O.S. Déchets pour 2015 ;

CONSIDÉRANT que le comité était à la préparation de sa campagne de financement pour la sauvegarde de notre environnement par le biais de son souper spaghetti qui a eu lieu le 23 octobre 2015;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur,
Appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'entériner l'aide financière de 120 \$ par l'achat d'un livret de 10 billets au coût de 12 \$ le billet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : M. Laurent Locas, président de S.O.S. Déchets
M. Benoît Grimard, service des Finances*

POINT N° : 6.5.2

2015-11-R295

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE 2015 DES LUTINS DU PERE NOËL DE SAINT-ANDRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

D'accepter de verser la somme de 1 250 \$ en guise d'aide financière aux Lutins du Père Noël de Saint-André, organisme à but non lucratif.

De payer ce soutien financier à même le poste budgétaire 1-02-701-90-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
Les Lutins du Père Noël, M. Martin Simard*

POINT N° : 6.5.3

2015-11-R296

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA GUIGNOLEE 2015

CONSIDÉRANT l'importance de garder l'intérêt et la motivation des bénévoles lors de la collecte des denrées et encourager les organisateur à poursuivre leur participation à cette activité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

De verser, à titre d'aide financière, la somme de mille dollars (1 000 \$) au comité de la guignolée 2015.

De remercier le comité de la guignolée et tous les bénévoles pour le travail effectué avant, pendant et après cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Responsable de la Guignolée, M. Stephen Matthews
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim*

POINT N° : 6.5.4

2015-11-R297

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ARGENTEUIL (CCIA) - 11^e ÉDITION DE L'ENCAN DES GENS D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Argenteuil est à la préparation de son Encan des Gens d'Affaires sous le thème *Des Pirates à la Découverte des trésors d'Argenteuil* qui aura lieu le 14 novembre 2015 au Club de Golf Lachute

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accorder une aide financière de 100 \$ en achetant deux (2) billets au coût de 50 \$ le billet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. CCIA, Mme Josée Séguin
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim*

POINT N° : 6.6

2015-11-R298

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FACTURE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – SIGNALISATION INCENDIE DU 26 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT qu'un incendie a eu lieu le 26 août 2015 vers 6 h du matin sur la route des Seigneurs;

CONSIDÉRANT que la route des Seigneurs est une route provinciale relevant du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été dans l'obligation d'engager un service de signaleur dans l'attente du service de signalisation du ministère des Transports,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

De demander le remboursement de la facture Sécurité assistance routière # 767301 d'un montant de 500.00 \$ au ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Ministère des Transports
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim*

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2015-11-R299

CONTRAT POUR LA CONFECTION, L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE DE GLACE EXTERIEURE – SAISON 2015-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil offre le service d'une patinoire de glace extérieure à sa population depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est très satisfaite des services de M. Yves Thibault et qu'il y a lieu de lui accorder à nouveau un contrat pour la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer la population qu'il s'agit d'un service de récréation mis à la disposition de la population et que le responsable de l'entretien et de surveillance n'est pas un intervenant social et que son travail se limite à entretenir les glaces et l'intérieur du chalet et d'y maintenir la discipline;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

D'accorder un contrat à, monsieur Yves Thibault, au montant de 6 500 \$ et aux conditions énumérées dans ledit contrat.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ledit contrat.

D'autoriser le service des Finances à émettre les paiements du contrat selon les modalités figurants audit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Monsieur Yves Thibault,
Monsieur Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics
Monsieur Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim*

POINT N° : 7.2

2015-11-R300

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RECEPTION DES MATIERES COMPOSTABLES ET FEUILLES MORTES POUR LES ANNEES 2016, 2017 ET 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire la cueillette des matières compostables et des feuilles mortes, pour les déposés dans un site prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que présentement les matières compostables et feuilles mortes sont acheminées vers le site de la RIADM selon le nouveau contrat pour la cueillette et transport de ces matières et que celle-ci n'est pas prête à les recevoir et les traiter convenablement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service de la cie Mironor pour la réception et le traitement de ces matières pour les années 2016, 2017 et 2018 au montant de 55.00 \$ la tonne pour les matières compostables et de 65.00 \$ pour les feuilles mortes.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

D'octroyer un contrat à la cie Mironor selon la soumission reçue en date du 28 octobre 2015, pour la réception et le traitement des matières compostables et feuilles mortes au montant de 55.00 \$ la tonne pour les matières compostables et de 65.00 \$ pour les feuilles mortes plus les taxes applicables.

Que le présent contrat devra s'effectuer pour une période de trente-six (36) mois, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018 dont échéance dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Mironor
M. Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics
M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.3

2015-11-R301

LOCATION DE SALLE POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITE EN AUTOMNE 2015

CONSIDÉRANT l'organisation d'une activité de hockey cosom par le service des loisirs pour l'automne depuis la fin septembre;

CONSIDÉRANT que cette activité avait lieu au gymnase et que la plage horaire a été occupée ensuite par l'activité cirque;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente appuyé, par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal autorise la location du sous-sol de l'église Saint-André Apôtre, pour 7 lundis au coût de 30 \$ chaque soir.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 1-02-701-55-517.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M Benoit Grimard, service des Finances municipales*

POINT N° : 10.4

2015-11-R302

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU MUSÉE RÉGIONAL D'ARGENTEUIL EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR LE CONSEILLER CAROL PRUD'HOMME

CONSIDÉRANT la démission de monsieur le conseiller Carol Prud'homme, lequel occupait le poste de représentant au conseil d'administration du Musée régional d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

De nommer monsieur Stephen Matthews, à titre de représentant au conseil d'administration du Musée régional d'Argenteuil et ce à compter du 3 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Conseil d'administration du Musée régional d'Argenteuil
Monsieur le conseiller Stephen Matthews*

POINT N° : 10.5

2015-11-R303

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL A LA CORPORATION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE STADA EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR LE CONSEILLER CAROL PRUD'HOMME

CONSIDÉRANT la démission de monsieur le conseiller Carol Prud'homme, lequel occupait le poste de représentant au conseil d'administration de la Corporation du développement communautaire de STADA;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques,
Appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

De nommer monsieur Stephen Matthews, à titre de représentant au conseil d'administration de la Corporation du développement communautaire de STADA et ce à compter du 3 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Corporation du développement communautaire de STADA
Monsieur le conseiller Stephen Matthews*

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2015.

POINT N° : 11.2

2015-11-R304

DEMISSION DE MONSIEUR HUGUES CLAVEAU A TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la lettre de démission de monsieur Hugues Claveau en date du 16 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que monsieur Claveau a cumulé plus de 6 années de loyaux services auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la politique de reconnaissance envers les élus, employés et pompiers municipaux numéro 2003-002 autorise un montant forfaitaire pour 10 années et plus de services;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie désire adresser une lettre de remerciement pour services rendus à monsieur Hugues Claveau ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'accepter la démission de monsieur Hugues Claveau. Les membres du conseil en profitent pour le remercier chaleureusement pour son implication pendant ces 6 années au service de sécurité incendie de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : M. Hugues Claveau
M. Benoît Grimard, directeur-général intérimaire
M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 45 pour se terminer à 20 h 58.

Neuf (9) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2015-11-R305

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

De lever la séance à 21 h considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLER

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim**

**André Jetté,
Maire**